



PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° D'IMPRIMÉ C 70178934

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE		(3) DATE DU CONTRÔLE		N° DU PROCÈS-VERBAL																					
Contrôle technique périodique		25/06/2026		26109159																					
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE			(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																						
Défavorable pour défaillances critiques			<p>Défaillances critiques : 1.1.13.a.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale non visible) AVG, AVD 5.2.3.d.3. PNEUMATIQUES : Corde visible ou endommagée ARG</p> <p>Défaillances majeures : 0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle 1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour usé AVG, AVD 3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé D 4.1.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite AVG, AVD 4.3.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée) ARG 5.2.3.a.2. PNEUMATIQUES : La taille, la capacité de charge ou la catégorie de l'indice de vitesse du pneumatique ne sont pas conformes aux exigences et nuisent à la sécurité routière AVG, AVD 5.2.3.b.2. PNEUMATIQUES : Pneumatiques de taille différente sur un même essieu ou sur des roues jumelées ou de types différents sur un même essieu AVG, AVD 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté ARG, ARG</p> <p>Défaillances mineures : 5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé ARG 5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu AVG, AVD 6.1.1.a.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse G, D 6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé ARG</p> <p>Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 08/03/2023 : 56114 km</p> <p>Etat d'un ou de plusieurs pneumatiques ne permettant pas la vérification des points de contrôle. Faire inspecter le(s) pneumatique(s) concerné(s) (extérieur et intérieur) par un professionnel du pneumatique avant toute tentative de regonflage</p>																						
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ																									
25/06/2026																									
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE																									
Contre-visite																									
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																									
N° D'AGRÈMENT : S013C326																									
(9) RAISON SOCIALE : CTA DES ESTROUBLANS																									
(3) COORDONNÉES : 20 AVENUE DE LONDRES ZI LES ESTROUBLANS 13127 VITROLLES Tél : 04.42.79.64.33																									
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																									
N° D'AGRÈMENT : 013C1635																									
SIGNATURE : 																									
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																									
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation																							
FG-094-VM (F)	10/03/2023	07/06/2019																							
Marque	Désignation commerciale																								
VOLKSWAGEN	POLO																								
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre																							
WWWZZZAWZKY091056	M1	VP																							
Type/CNIT	Énergie																								
M10VWGVPT40P552	GO																								
Document(s) présenté(s)																									
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																									
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ			MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																						
157028			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIERE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Émissions à l'échappement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Opacité des fumées(0.5 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				AVANT		ARRIERE			G	D	G	D	Émissions à l'échappement					Opacité des fumées(0.5 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1				
	AVANT		ARRIERE																						
	G	D	G	D																					
Émissions à l'échappement																									
Opacité des fumées(0.5 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1																									
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE																									
PROCÈS-VERBAL N° :			DATE :																						
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :																									